



AD SOM

Tous les mois, vos Délégués du Personnel rencontrent la Direction de l'ADSOM dans le cadre des réunions DP (Délégués du personnel).

Vous trouverez ci-dessous une sélection de questions posées et de réponses apportées.

Bonne lecture,

TENUES VESTIMENTAIRES

CFE-CGC : Il semblerait que les règles concernant les tenues vestimentaires que doivent porter les vendeurs de l'AD ne soient pas les mêmes d'une boutique à une autre.

Le dress code a-t-il changé ? Si non pouvez-vous faire un rappel du dress code actuel à l'AD SOM ?

DIRECTION : Le dress code est précisé par le manager, en cas d'interrogation, il convient d'appliquer les consignes qu'il donne.

CFE-CGC : Les vendeurs nous font remonter de nouveau des problèmes de coupes et de tailles sur la collection actuelle des vêtements fournis par l'entreprise.

La direction a-t-elle connaissance de ce problème ?

Pouvez-vous faire le nécessaire afin de le régler auprès du fournisseur ?

DIRECTION : Cette question sera communiquée au responsable Merch pour qu'il en fasse part à la Direction Grand public.

En effet, elle dépasse le seul périmètre de l'AD.

CFE-CGC : Il y a très peu de choix de vêtements dans le catalogue proposé aux salariés de l'AD.

Est-il prévu dans les prochaines collections un choix plus large ?

DIRECTION : Nous n'avons pas connaissance du contenu du prochain catalogue

CFE-CGC : Les règles de remboursement de pressing ont-elles changé ? Si oui quels sont ces changements ? Si non, pouvez-vous svp rappeler les règles de remboursements de pressing pour les salariés de l'AD ?

DIRECTION : Concernant l'entretien des vêtements de travail, l'entreprise prend en charge sur demande expresse des salariés les frais de pressing des vêtements qu'elle fournit, le salarié peut en effet demander le remboursement du nettoyage du « haut » de sa tenue (celle fournie par l'entreprise) à raison d'une par journée travaillée.

La règle n'a pas changé

ELECTROMENAGERS

CFE-CGC : Certains appareils électroménagers se trouvant dans les boutiques sont en mauvais état et/ou en panne.

Pouvez-vous rappeler aux vendeurs et aux managers les démarches pour les changer ?

DIRECTION : Les managers doivent s'adresser à Lionel Bascoul

Comment ces salariés doivent-ils procéder afin d'avoir toutes les habilitations ?

La prochaine réunion DP aura lieu le lundi 15 juillet, d'ici là, n'hésitez pas à faire remonter vos questions à un représentant CFE-CGC.

Vos représentants CFE-CGC AD SOM:

Denis GAWLIK : 06.79.72.99.52

Maryline REY : 06.07.90.12.62

Floriane CLAUDE : 06.78.49.71.76

Emilie GAI I : 06 73 27 27 11

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

